



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 001087

Séance du jeudi 20 mai 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

le rapport n°5.2 a été retiré de l'ordre du jour

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.2.1) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 7.1), Martine BULTOT (jusqu'au rapport 5.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.4), Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.2.1), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 7.1), Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 7.1), Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 5.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 3.2), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER Bousnières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISSON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 2.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) Gennevilliers : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ (représenté par Pascal COLARD), Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (à partir du rapport 0.3) Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 7.8) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1).

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Corinne TISSIER Bousnières : Bertrand ASTRIC Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Brigitte VIONNET Montfaucon : Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Roche lez Beupré : Jean-Pierre ISSARTEL Tallenay : Jean-Yves PRALON Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRON

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, C. GELIN, D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.5), F. GERDIL-DJAOUAI, JF. GIRARD (à partir du rapport 7.1), JP. GOVIGNAUX, J. PANIER, E. PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.2.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), C. TISSIER, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, P. CONTOZ, S. MONLLOR, JM. CAYUELA, D. ROLET, S. COURBET (jusqu'au rapport 7.7).

Mandataires : M. OMOURI, F. MONNEUR, MN. SCHOELLER, JM. GIRARD, JC. ROY (à partir du rapport 2.5), M. LOYAT, N. WEINMAN (à partir du rapport 7.1), N. BODIN, F. FELLMANN, M. JEANNIN (jusqu'au rapport 1.2.1), J. ROSSELOT, F. ALLEMANN (jusqu'au rapport 3.1), C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.1), B. BECOULET, M. CARTERON, M. COTTINY, G. VALLET, JP. MARTIN, T. JAVAUX (jusqu'au rapport 7.7).

Objet : Réalisation d'un sentier forestier de découverte - Demande de subvention de la commune de Thise

Réalisation d'un sentier forestier de découverte - Demande de subvention de la commune de Thise

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010-2014	Montant prévu BP 2010 : 16 000 € (enveloppe globale)
Education à l'Environnement	Montant de l'opération : 1 500 €

Résumé :

Désireuse de mettre en valeur et de faire connaître son patrimoine forestier, la commune de Thise souhaite réaliser un sentier de découverte dans sa forêt communale de Coutelot.

Ce projet de sentier, accessible aux promeneurs et au jeune public, notamment les enfants des écoles, proposera, au travers d'un circuit de 2 kilomètres environ, de découvrir les 3 milieux qui composent cet écosystème forestier : le plateau, le coteau et les anciennes terres cultivées.

Ponctué de bornes interactives, ce sentier permettra de découvrir les richesses floristiques du site. Pour soigner l'accueil, une aire de pique-nique sera également aménagée à proximité du sentier.

La présente délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € à la commune de Thise pour la réalisation de cette opération.

I. Présentation de l'action

A/ Localisation du projet (voir le plan de situation en page suivante)

Le projet se situe dans la forêt de Coutelot, au nord-est de la commune de Thise. Il emprunte partiellement le sentier de grande randonnée (GR) de Pays-Ceinture de Besançon qui permet également de découvrir la forêt de Chailluz.

B/ Mise en place d'un panneau d'information des visiteurs

L'information des promeneurs est prévue dès le centre du village par la mise en place d'un panneau permettant de visualiser rapidement le chemin d'accès au sentier botanique.

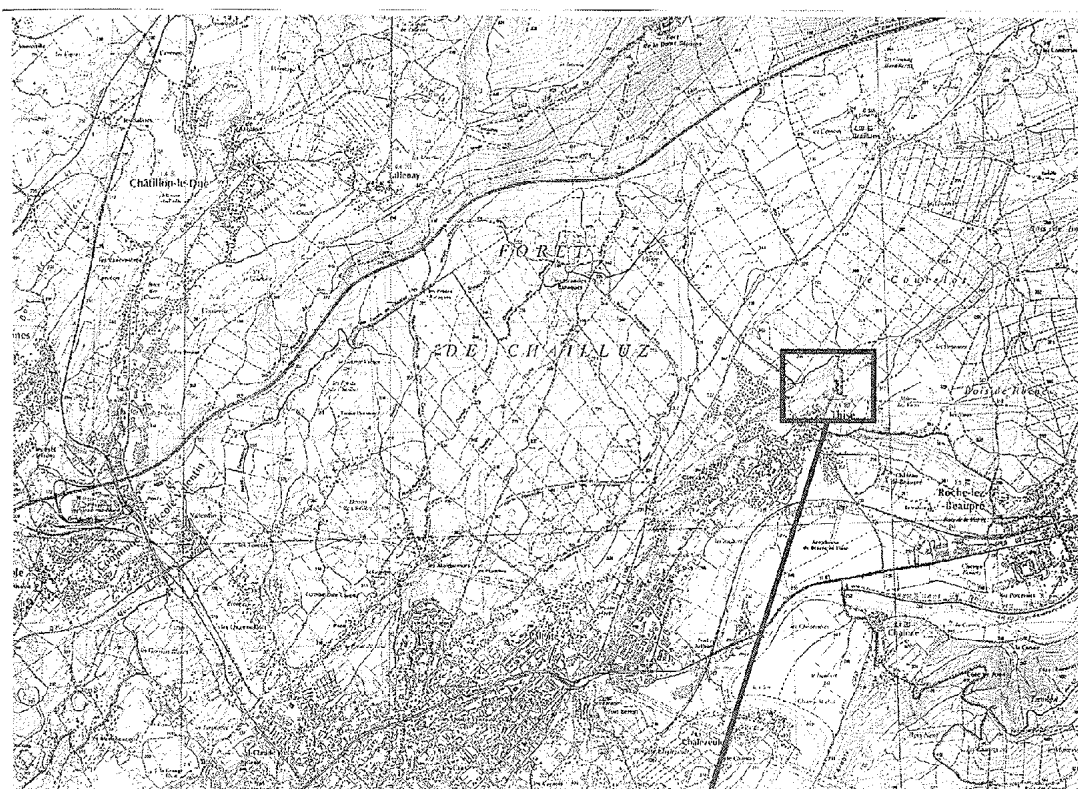
C/ Aménagement du sentier forestier de découverte

Le futur sentier, d'une longueur de 2 kilomètres environ, a pour objectif de faire connaître les espèces botaniques présentes localement, caractéristiques des 3 écosystèmes présents dans la forêt de Thise : le plateau, le coteau et les anciennes terres cultivées.

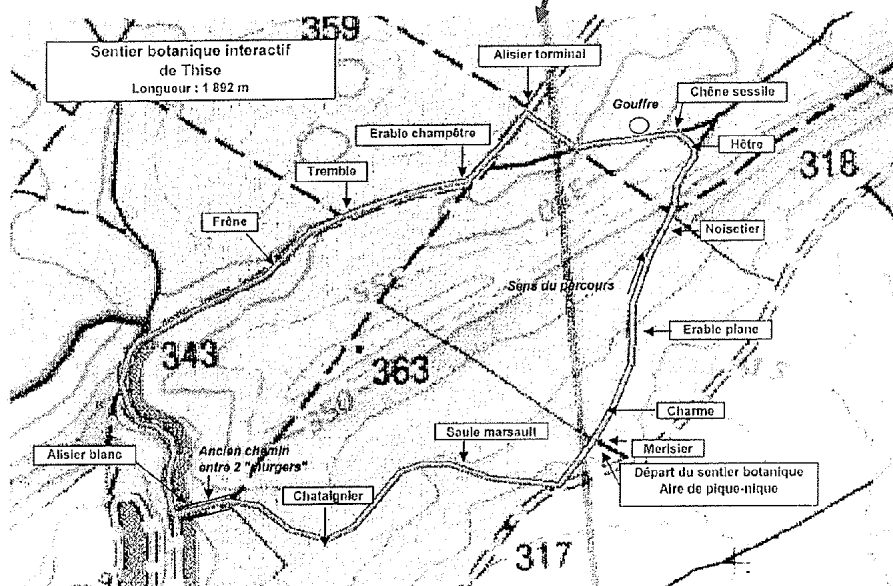
A cet effet, la commune de Thise va faire réaliser une série de bornes biseautées en bois (essence locale) constituées de 2 éléments : un capot amovible en métal (sur lequel seront inscrits des indices permettant de deviner le nom de l'espèce) surmontant un socle en bois sur lequel est précisé le nom de l'arbre ou de l'arbuste en question. D'un concept ludique, cet équipement permet d'identifier facilement une vingtaine d'espèces présentes sur le site.

Ce sentier est non seulement accessible à tous les promeneurs mais également aux groupes, notamment les enfants des écoles et centres de vacances. Il constitue un important support pédagogique pour ces différents publics.

La commune s'entourera des compétences de l'Office National des Forêts (ONF) pour la réalisation de ces bornes.



Source : carte IGN Besançon – 3323E



Le sentier forestier et la découverte des espèces

II. Bilan financier prévisionnel de l'action

	Montants exprimés en € TTC
DEPENSES	
Débroussaillage de l'aire de départ et du sentier	2 721,15 €
Edification de dalles béton avec mise en place de bornes biseautées en bois (essence locale) surmontées de socles métalliques	7 026,00 €
Fourniture et mise en place d'un panneau de signalisation des promeneurs	1 222,80 €
Total dépenses	10 969,95 €
RECETTES	
Autofinancement commune (65 %)	7 176,95 €
Subvention Conseil Général du Doubs (21 %)	2 293,00 €
Subvention CAGB (14 %)	1 500,00 €
Total recettes	10 969,95 €

Pour cette action, la commune de Thise sollicite une aide de 1 500 € du Grand Besançon.

III. Intérêt de la démarche pour le Grand Besançon et proposition

Cette action permet de faire connaître le milieu forestier et les richesses floristiques présentes sur le territoire de la commune de Thise, d'en comprendre la biologie et d'apprendre à les reconnaître. Accessible aux habitants de la commune, cet espace accueillera également les promeneurs venus d'autres communes. Il permet en effet de rejoindre la forêt de Chailluz par le sentier de Grande Randonnée (GR) et de découvrir notamment la Petite Ecole dans la Forêt, gérée par la Ville.

Aussi, dans ce contexte, il est proposé de répondre favorablement à la demande de la commune et d'attribuer une aide financière de 1 500 € à la commune de Thise pour la réalisation de son sentier forestier de découverte.

MM. MOYSE et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet d'aménagement de la commune de Thise,
- approuve l'attribution d'une subvention de 1 500 € à la commune de Thise pour la réalisation de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

PREFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,

Le Président

RECUE 20.001.2010